

Séminaire sur le thème de L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Jeudi 25 janvier 2018

Montpellier

9h-12h30

IRTS - 1011 rue du Pont de Lavérune

Amphi 215 (bât. A)

Présentation

Tous les experts et chercheurs s'accordent à dire que l'aménagement du territoire et l'urbanisme peuvent constituer les leviers d'une amélioration de la santé. Mais cela nécessite d'une part d'intégrer les enjeux de santé dans la réflexion et les actions à tous les niveaux hiérarchiques de décision, aux différentes échelles géographiques de mises en œuvre de l'action publique. Il est d'autre part incontournable que la santé fasse l'objet d'actions transversales dans tous les champs qui contribuent à façonner le cadre de vie (environnement, urbanisme, aménagement du territoire, transports, espaces publics, etc.). Depuis quelques années en France, la santé publique s'est emparée du concept d'« urbanisme favorable à la santé » (UFS) afin d'en identifier les déterminants à l'échelle locale et d'agir en conséquence.



Dans le cadre de la politique de la ville et de ses actions en faveur de la promotion et de la prévention en matière de santé, sous quelles conditions l'urbanisme peut-il devenir « favorable à la santé », et constituer un levier favorable à la réduction des inégalités ?

Le séminaire permettra :

- de clarifier le concept d'« urbanisme favorable à la santé »,
- puis d'apporter des éclairages sur ses possibles déclinaisons opérationnelles à partir de la démarche expérimentale conduite à Miramas dans le cadre de l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain (NPNRU).

PRE-PROGRAMME

9h - 9h30 : Accueil café

9h30 - 9h35 : Présentation de la rencontre par Villes et Territoires

9h35 - 10h30 : « Urbanisme favorable à la santé » : de quoi parle-t-on ?

Nina Lemaire, ingénieure d'études « Urbanisme & Santé », à l'Ecole en Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, (Département Santé Environnement Travail et Génie Sanitaire)

En 2011, un groupe de travail intersectoriel, impulsé par la Direction Générale de la Santé et l'EHESP, a développé des réflexions sur les enjeux de la santé dans le champ de l'urbanisme. En 2014, ces travaux ont abouti à la publication du guide « *Agir pour un urbanisme favorable à la santé : outils et concepts* », dans lequel est proposé un référentiel d'analyse des projets d'urbanisme et d'aménagement, élaboré à partir du concept d'urbanisme favorable à la santé, aujourd'hui illustré par les 8 axes présentés ci-dessus.

10h30 - 10h50 : Echanges avec la salle

10h50 - 11h50 : Présentation de la démarche conduite à Miramas dans le cadre de l'élaboration du projet de renouvellement urbain (NPNRU) à Miramas pour le quartier « Maille I Mercure »

Nina Lemaire, ingénieure d'études « Urbanisme & Santé », à l'Ecole en Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, (Département Santé Environnement Travail et Génie Sanitaire)

Stéphanie Casanova, coordinatrice - Atelier santé ville de Miramas

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, le service Politique de la Ville de Miramas (équipe-projet PRU et ASV), le CRES PACA, sollicité dès juillet 2015, et l'EHESP se sont associés pour expérimenter une démarche de prise en compte des enjeux de santé dans le projet de renouvellement urbain. Lors du lancement de la démarche, le projet de rénovation urbaine n'est pas encore défini et peu d'éléments sont alors connus. L'objectif de la démarche UFS est donc d'accompagner le projet, en cherchant à expérimenter une méthodologie non basée sur l'évaluation¹.

La démarche menée par l'EHESP et le CRES-PACA est financée par l'ARS-PACA, la Métropole Aix-Marseille-Provence et est activement soutenue par la Ville de Miramas.

11h50-12h30 : Echanges avec la salle

12h30 : Fin

Un buffet – gratuit pour les adhérents de Villes et Territoires LR - viendra conclure cette rencontre (sur inscription)

Pour toute information : 04 67 07 02 28 / karima.aboukacim@villesetterritoireslr.fr

¹ La démarche d'Evaluation d'impact sur la santé appliquée à des projets d'aménagement a été travaillée par l'EHESP depuis 2011. Elle ne peut pas s'appliquer dans ce cas, car il n'y a pas encore d'éléments à évaluer à ce stade du projet.